



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction des services du cabinet  
et des sécurités**

Toulouse, le – 2 JUIL. 2024

Le préfet de la région Occitanie,  
préfet de la Haute-Garonne

à

Liste des destinataires en annexe

Objet : non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

PJ (2) : arrêté interministériel du 18 juin 2024, fiche présentant les modalités de communication des documents aux communes

Conformément à l'article L.125-1 du code des assurances, vous avez sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols », intervenu au titre de l'année 2023.

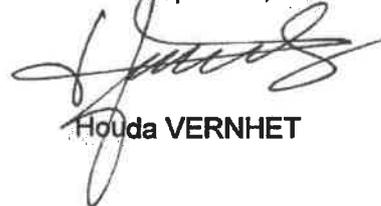
Par arrêté interministériel n°IOME2415881A du 18 juin 2024 paru au Journal Officiel le 2 juillet 2024, **vo**tre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle. Les motivations de cette décision sont précisées à l'annexe II de l'arrêté interministériel.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

En application des dispositions de l'article 4 dudit arrêté, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès de mes services. Vous trouverez, en pièce jointe, une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité. En cas de recours contentieux, cette décision pourra être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse, par voie postale au 68 rue Raymond IV – BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Pour le préfet et par délégation,  
la sous-préfète, directrice de cabinet



Houda VERNHET

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles  
et Économiques de Défense et de Protection Civile  
Mél : [pref-defense-protection-civile@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@haute-garonne.gouv.fr)  
1, place Saint-Étienne  
31038 TOULOUSE CEDEX 9  
Tél. : 05 34 45 34 45  
Site internet : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

Liste des destinataires - Communes de :

Arrondissement de Toulouse :	Arrondissement de Muret :	Arrondissement de Saint-Gaudens :
<p>Aignes Aigrefeuille Auriac-sur-Vendinelle Auzielle Balma Baziège Bazus Bellegarde-Sainte-Marie Belleserre Blagnac Bouloc Bretx Buzet-sur-Tarn Cadours Calmont Castanet-Tolosan Castelmaurou Castelnau-d'Estrétefonds Cox Donneville Drémil-Lafage Drudas Escalquens Espanès Flourens Fronton Gargas Garidech Gragnague Grenade Issus Labastide-Beauvoir Labastide-Saint-Sernin Labège Lanta Lapeyrouse-Fossat Larra Launac Lavalette Lévignac Magdelaine-sur-Tarn (La) Mauremont Maurens Menville</p>	<p>Bonrepos-sur-Aussonnelle Bragayrac Castelnau-Picampeau Casties-Labrande Caujac Esperce Fousseret (Le) Gensac-sur-Garonne Grépiac Labarthe-sur-Lèze Lacaugne Lagardelle-sur-Lèze Lahage Lahitère Lautignac Marignac-Laspeyres Miremont Montaut Palaminy Pin-Murelet (Le) Portet-sur-Garonne Poucharramet Pouy-de-Touges Sabonnères Saiguède Saint-Christaud Saint-Clar-de-Rivière Saint-Hilaire Saint-Lys Sainte-Foy-de-Peyrolières Venerque Villate</p>	<p>Ambax Beauchalot Boissède Boulogne-sur-Gesse Cuguron Gensac-de-Boulogne Isle-en-Dodon (L') Labarthe-Inard Labastide-Paumès Lécussan Marsoulas Molas Montgaillard-de-Salies Montoulieu-Saint-Bernard Saint-Elix-Séglan Saint-Frajou Saint-Martory</p>

Mervilla Mirepoix-sur-Tarn Montberon Montesquieu-Lauragais Montgiscard Montjoire Montlaur Montrabé Nailloux Nouvelles Odars Ondes Péchabou Pelleport Pin-Balma Pompertuzat Puységur Quint-Fonsegrives Roquesérière Rouffiac-Tolosan Saint-Geniès-Bellevue Saint-Jean Saint-Jean-Lherm Saint-Léon Saint-Loup-Cammas Saint-Marcel-Paulel Saint-Orens de Gameville Saint-Paul-sur-Save Saint-Pierre Saint-Pierre-de-Lages Saint-Vincent Sainte-Foy d'Aigrefeuille Thil Toulouse Toutens Union (L') Villariès Villaudric Villematier Villemur-sur-Tarn Villeneuve-lès-Bouloc Villeneuve		
--	--	--

*Copie à Monsieur le sous-préfet de Muret*  
*Copie à Monsieur le sous-préfet de Saint-Gaudens*

